

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le Vote du Budget de 1914

Au mois de juillet dernier, la Chambre avait voté, sur ma proposition, un article additionnel à la loi de finances tendant à appliquer le budget de 1913 à l'exercice 1914, sous réserve d'un budget rectificatif ne contenant que les modifications demandées par le gouvernement et donnant à ce dernier l'autorisation indispensable pour ordonnancer les dépenses et recevoir les impôts de l'année 1914.

Malheureusement le Sénat, bien mal inspiré en la circonstance, et qui doit maintenant regretter la responsabilité qu'il a ainsi assumée dans la situation budgétaire actuelle, vota la disjonction de notre article additionnel.

C'est alors que j'ai demandé et que j'ai obtenu de la Chambre le vote d'une motion invitant le Ministre des Finances à fournir, à l'appui de son projet de budget, un tableau classant les différents chapitres de ce budget en trois catégories : la première, contenant les chapitres non modifiés ; la seconde, réunissant les chapitres modifiés dans les limites des décisions antérieures des Chambres ; la troisième, englobant les seuls chapitres dont le gouvernement demande, de sa propre initiative, la modification.

Mais, contrairement à l'article additionnel repoussé par le Sénat, cette motion n'a pas, en elle-même, la vertu d'activer notre prochaine discussion budgétaire. Elle doit être pour cela complétée par la proposition de résolution qu'au nom de la Commission du règlement, je demandais à la Chambre de voter. Il s'agissait donc simplement, pour la majorité de la Chambre, de confirmer un vote qu'elle avait déjà émis à plusieurs reprises et de donner, par un complément indispensable, une suite efficace et rationnelle à ses décisions antérieures.

Le projet de résolution qui était en discussion, précisait en effet que les chapitres du budget de l'exercice 1914, qui ne diffèrent des chapitres correspondants du budget 1913, ni par la nature des dépenses, ni par le chiffre des crédits, ne pourraient donner lieu à amendement, ni à débat.

Il en était de même des chapitres du budget qui n'ont été modifiés que pour tenir compte, dans la limite des indications précédemment donnée aux Chambres et approuvées par elles, du jeu normal des lois ou de l'exécution de programmes ou de mesures en voie de réalisation.

Par conséquent, notre proposition tendait à ne laisser mettre en discussion que les chapitres dont le gouvernement demandait la modification. Cette mesure n'est nullement excessive et ne porte aucune atteinte aux droits parlementaires, puisqu'elle comporte tout simplement la mise en application exceptionnelle, dans des circonstances particulièrement favorables, de la méthode de discussion budgétaire normalement pratiquée en Angleterre, le pays du monde entier où les prérogatives parlementaires sont les plus puissantes et les plus solides.

Ce fut pourtant au nom de ces prérogatives parlementaires que les oppositions d'extrême-droite et d'extrême-gauche combattirent violemment ma proposition. Rien de plus naturel d'ailleurs puisque socialistes unifiés et réactionnaires votent contre le budget et ne peuvent que tirer profit pour leur propagande, de l'ajournement de son vote et du gâchis politique qui en résulte. Grâce à l'appoint inattendu du gouvernement et d'un certain nombre de républicains, ils purent cette fois obtenir l'ajournement de la discussion de ma proposition.

Je suis trop convaincu de sa nécessité pour m'avouer vaincu et je compte, dès le début de la prochaine session ordinaire, demander de nouveau sa mise à l'ordre

du jour. La majorité de la Chambre devra alors dire avec netteté si elle entend assumer la lourde responsabilité de clore la dixième législature et d'ouvrir la campagne électorale sans avoir voté le budget de 1914.

J.-L. BRETON,
député du Cher.

Facétie

Les décisions du Conseil d'Etat ne sont pas toujours aussi dépourvues de gaieté qu'on pourrait le supposer. M. Herriot, dernièrement, en citait une qui mérite de passer à la postérité.

La Ville de Lyon voulait construire un four crématoire. Le dossier fut envoyé au Conseil d'Etat pour autorisation. Le Conseil d'Etat le renvoya à la Mairie de Lyon comme incomplet, et parmi les pièces qu'il réclamait figurait un état nominatif des personnes à incinérer pendant les dix premières années.

L'esprit du mort

Nombreuses les anecdotes qui vont être publiées sur Jules Claretie pendant quelque temps.

En voici une, connue seulement des intimes, qui a sa petite valeur historique.

C'était au lendemain du bruit que fit Marthe Brandès en claquant la porte de la Maison de Molière. Le sympathique administrateur, qui avait bien été obligé de prendre part aux démêlés suscités par l'artiste, allait dîner chez un « pays », un Limousin ami d'enfance, pour se délasser un peu des soucis que lui valait son ex-pensionnaire.

Le maître de la maison, quand il arriva, le présenta plaisamment aux autres convives en paraphrasant — avec quelque licence — le vers célèbre :

— Ah ! voilà

Cet obscur Claretie qui « tombe » des étoiles !

Alors celui-ci répliqua, avec sa bonhomie ordinaire :

— Que voulez-vous, elles ont de si belles épaules qu'un plaisir s'ajoute au regret de les faire toucher.

Meilleurs vœux

Les larges paniers à cartes de visite n'ont pas encore disparu des bureaux de poste. Mais les étrennes suffisent à consoler les facteurs affligés par le surcroît de travail.

Que diraient-ils, les infortunés postiers, si la mode nous obligeait demain à adopter les cartes de visite dahoméennes ou chinoises ?

En Chine les mandarins s'envoient par leurs serviteurs d'immenses morceaux de vélin, qui atteignent parfois un mètre carré, sur lequel ils inscrivent de longues et subtiles devises.

Au Dahomey, les chefs s'adressent des planchettes de bois couvertes de dessins ou de grosses branches sculptées.

Les Dahoméens sont des sages. Avec les vœux de bonne année de leurs amis, ils peuvent se chauffer tout l'hiver.

BONSHOMMES DE NEIGE

Vraiment, il neige trop rarement. Ils sont si beaux les paysages de blanc vêtus, et les batailles de boules de neige sont si joyeuses...

Enfin, lorsqu'il neige, les enfants modèlent de blancs bonshommes, et nous espérons toujours que les sculpteurs suivront ce bel exemple, les bonshommes de neige ayant sur ceux de marbre l'avantage d'être moins durables et moins coûteux.

En Belgique à lieu, chaque hiver, un Salon Blanc, forcément éphémère, cette exposition se composant uniquement de bustes, monuments et statues de neige.

Il y a cinq ans, un Léopold II en automobile obtint au Salon Blanc un gros succès « Le roi, disait la notice explicative est penché sur la direction comme pour accélérer la vitesse de l'auto. A côté de lui, le chauffeur enlace le lion royal. Dans sa course folle, l'auto écrase un malheureux chien et traîne derrière lui la carcasse efflanquée d'un cheval victime de la locomotion nouvelle ».

Quand on pense que « l'artiste » aurait pu exécuter cette œuvre en marbre blanc, il faut reconnaître que la neige a du bon.

La leçon de français

Lorsqu'il était enfant, l'oncle Hansi avait déjà ce bon sourire qui donne à son visage pacifique d'Alsacien un air de bonhomie railleuse. Au collège, sous les professeurs allemands, son sourire bien des fois le fit punir, mais il lui servit aussi bien souvent.

Un jour que le professeur de français — et quel français ! — faisait sa leçon à des élèves qui auraient pu être ses maîtres, il leur apprit la différence qui existe entre « un maison » et « une château ».

L'élève Hansi sourit... Aussitôt une punition tomba, mais le petit Alsacien refusant de s'incliner devant cette injustice répondit au professeur que sa faute de français était assez grosse pour faire sourire.

Depuis, le professeur de français fut sévère, mais inquiet. Dès qu'il prononçait un mot, il glissait un regard interrogateur vers l'élève et si celui-ci souriait, vite il rectifiait. Or, Hansi souriait toujours.

Et pendant des années Herr Professor apprit aux petits Alsaciens amusés qu'il fallait dire le lune, la soleil, et le tarte aux marrons j'aime...

Entre soi

Une femme se mourait et le prêtre lui disait qu'elle allait au paradis, où elle verrait les saints avec lesquels elle serait.

— Ah ! ah ! dit-elle j'aimerais mieux du monde que je connais.

La Fréquence des tremblements de terre

Le savant anglais Milne, dont on connaît les nombreux travaux sur le séisme, a publié un catalogue général des tremblements de terre destructeurs, enregistrés depuis l'ère chrétienne.

En ne tenant pas compte des petites secousses irrégulières, qui ne sont généralement que des répliques des tremblements de terre intenses et lointains, Milne arrive à un total de plus de 4.000 séismes.

Jusqu'à l'an 650 on en compte 91, soit environ 14 par siècle. De 650 à 1650, le total des cataclysmes atteint 1.099, soit un peu plus d'un tremblement de terre par an.

De 1650 à 1840, le nombre des secousses importantes passe à 11 par an. De 1840 à 1849, la moyenne annuelle est de 18, et elle arrive à 31 pour la période 1850 à 1859.

Ce relevé présente de nombreuses lacunes, mais on peut admettre qu'à partir de 1850 tous les tremblements de terre d'une certaine importance sont connus. Or de 1850 à 1899 on compte 1521 séismes destructeurs, soit environ 31 par an, et l'écart entre les maxima annuels ne dépasse pas 2, 8 %, par an du total.

L'activité sismique mondiale a donc été sensiblement constante pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

L'Association internationale sismologique, qui publie chaque année la statistique des tremblements de terre d'une certaine intensité, enregistre pour les années comprises entre 1900 et 1909 environ 27.000 secousses.

Le nombre des séismes varie donc de 2.500 à 3.000 par an, ce

qui est un chiffre considérable, étant donné qu'on ne tient pas compte des secousses qui se produisent en mer ou dans les régions inhabitées.

INFORMATIONS

Au Maroc

L'agitation provoquée chez Sraghna par les agissements d'Embarouk est la source de nombreux commentaires sur les marchés indigènes. Les autorités prennent des mesures pour y remédier. El-Heiba se trouve toujours dans la région, à Assersif. Au cours d'un combat, ses partisans ont perdu 55 chamelles. On signale plusieurs morts d'indigènes dans le Souss, où règne la famine.

Les indigènes menacés de la famine

Les dernières pluies ont fait disparaître le pessimisme au Maroc. Les renseignements qui nous arrivent de tous les points du Maroc, signalent la reprise hâtive des labours et des semailles. Cependant, en raison de la très mauvaise récolte de l'année 1913, les silos sont vides, et les habitants des campagnes trouvent difficilement à se procurer le grain nécessaire à leur subsistance.

Le général Lyauté a donc décidé d'apporter tous les tempéraments possibles à cette situation. Pour commencer, il a décidé l'achat à Marseille de 30.000 quintaux de grains. Ce premier effort suffira à secourir les misères les plus immédiates, et nous croyons savoir que le général Lyauté a fait connaître au gouvernement que des secours de la métropole étaient indispensables. Ces secours auront une répercussion politique immense, en montrant aux Marocains que si parfois nos canons ont parlé, la France sait secourir ceux qui souffrent, même lorsqu'ils sont des ennemis.

La classe 1913

Le ministre de la guerre vient de faire connaître les résultats de l'incorporation de la classe 1913 :

1° Le nombre des jeunes gens de la classe 1913 inscrits sur les tableaux de recensement s'est élevé à 321.502 ;

2° 275.200 de ces jeunes gens ont été examinés par les conseils de révision ;

3° 200.150 ont été déclarés aptes au service armé ;

4° 8.020 ont été reconnus bons pour le service auxiliaire.

Le Traité de Commerce franco-espagnol

La Chambre officielle de l'industrie de la province de Madrid a adressé à la direction du commerce, de l'industrie et du travail un rapport peu favorable sur des négociations en vue d'un traité de commerce avec la France. Il se dégage de ce rapport que le principal obstacle à l'établissement d'un nouveau traité provient de ce que les tarifs douaniers des deux nations sont en lutte l'un contre l'autre, et qu'il faudrait tout d'abord s'entendre sur le terrain des concessions mutuelles à faire. La Chambre de l'industrie ne donne d'ailleurs aucune solution, et elle se borne à prier le gouvernement, au cas où les négociations commenceraient, à ne pas négliger de consulter les groupements économiques de la nation.

La Contribution aux Dépenses militaires en Allemagne

C'est cette année que les Allemands vont commencer à payer la contribution de guerre spécialement votée par le Reichstag pour faire face aux dépenses extraordinaires nécessitées par les nouvelles charges militaires imposées au pays. Cette contribution doit produire 1 milliard 250 millions et frappera lourdement les grosses fortunes. Les roi et princes sou-

verains ont décidé que, par dérogation aux usages, ils paieraient cette fois l'impôt de guerre extraordinaire tout comme de simples contribuables.

Les contribuables les plus atteints seront le prince Albert de Thurn et Taxis, dont la fortune est de 410 millions ; il paiera 7 millions 50.000 fr. ; M^{me} Bertha Krupp von Bohlen et Halbach, propriétaire des usines d'Essen, paiera 7 millions 145.000 fr., bien que sa fortune ne soit évaluée qu'à 356 millions ; le prince Henckel von Donnersmarck, qui possède 319 millions 500.000 fr., versera 6 millions 326.500 fr. ; la baronne Mathilde de Rothschild, qui possède 205 millions, paiera 3 millions 461.000 fr. ; le prince Christian de Hohenlohe, qui possède 180 millions, versera 3 millions 350.000 fr. ; l'empereur, qui possède une fortune personnelle de 175 millions, mais sera taxé, en outre, d'après sa liste civile de 27 millions 500.000 fr., paiera une contribution totale de 4 millions 825.000 fr. Les six plus gros contribuables de l'empire paieront donc au total 32 millions 157.005 fr.

Les imposés ne sont pas obligés de se libérer en une seule fois ; la loi leur laisse la faculté de payer par fractions pendant une période de trois ans.

Une Insurrection à Haïti

Suivant une dépêche du Cap Haïtien, le président a ordonné à une colonne de troupes régulières de se porter immédiatement vers la frontière du nord-est pour réprimer l'insurrection. Le général Jamor, gouverneur du département du Nord, s'est réfugié au consulat des Etats-Unis. Le « New-York Herald » dit que le mouvement révolutionnaire a pour objet de protester contre la manière dont furent imposés les candidats officiels lors des élections du 1^{er} octobre.

Un Général fusillé avec ses Partisans

Le général Célestin, ancien ministre de la guerre du président Nord-Alexis, a été fait prisonnier par surprise, le jour de l'An, à Thomazeau, à 35 milles de Port-au-Prince. Il a été exécuté avec un grand nombre de ses partisans. Les révolutionnaires avaient été surpris et entourés par un détachement militaire envoyé de Port-au-Prince par chemin de fer. Le général Célestin était âgé de soixante-quinze ans. Il avait pendant longtemps pris une part active à la direction politique du pays. A cette époque, il avait fait exécuter comme rebelles un grand nombre de jeunes gens, et c'est à la suite de cet événement qu'il perdit sa popularité.

Le massacre pour l'héritage

Un terrible drame de famille, motivé par des questions d'intérêt, s'est déroulé à Berbegal, province de Huesca (Espagne). En quelques secondes, une famille de quatre personnes a été anéantie.

Au bourg de Berbegal habitaient de riches propriétaires, la famille Palacios ; le père mourait ces jours-ci, laissant la plus grosse partie de sa fortune, soit trois millions, à son plus jeune fils, Francisco.

Furieux d'avoir été dépossédé de ce qu'il considérait comme sa part légitime d'héritage, l'aîné des fils, Mariano Palacios, à la suite d'une violente discussion avec les siens, s'arma d'un revolver et, à bout portant, fit feu sur sa mère, son jeune frère et sa sœur. Après avoir fait trois cadavres, Mariano Palacios se fit sauter la cervelle.

Cette terrible tragédie a vivement ému la population de la région où les Palacios occupaient une situation très en vue.

La fortune de M. Palacios reviendra probablement à l'Etat, à moins qu'un parent éloigné ne la réclame.

Pas plus de deux éléphants !

Estimant qu'il faut protéger les éléphants contre les chasseurs, M. William-Ponty, gouverneur général de l'Afrique occidentale, vient de signer un arrêté, aux termes duquel, tout Européen ou assimilé, muni d'un port d'armes régulier, devra faire une déclaration préalable à l'administration de sa résidence quand il voudra se livrer à la chasse à l'éléphant.

Il devra, en outre, acquiescer un droit dont la quotité sera fixée par les lieutenants gouverneurs et qui ne saurait être inférieur à mille francs.

Muni de ce coûteux permis de chasse, le chasseur aura le droit d'abattre deux éléphants.

Tout éléphant, tué en excédent de ce nombre, fera l'objet d'une déclaration accompagnée d'un versement qui ne saurait être inférieur à 500 francs par animal tué.

Chaque chasseur pourra recevoir trois autorisations supplémentaires, en vue de la chasse à l'éléphant, mais il ne pourra en recevoir davantage dans le délai d'un an.

DANS LES BALKANS

Izzet-Pacha serait élu Prince d'Albanie

On confirme que Izzet-Pacha a été élu prince d'Albanie dans une assemblée secrète des chefs albanais réunis à Durazzo. Izzet-Pacha se rendra dans le courant de la semaine prochaine à Vallona, avec la députation albanaise qui est venue le chercher à Constantinople. Les conditions posées par Izzet-Pacha à son acceptation du titre de prince d'Albanie auraient été les suivantes : 1° l'Albanie sera une principauté et non un royaume ; 2° l'Albanie restera pendant dix ans sous le contrôle de l'Autriche et de l'Italie.

Il est à peine besoin de souligner l'importance de cette nouvelle au moment où le prince de Wied, désigné par les six grandes puissances d'Europe pour occuper le trône d'Albanie, va partir pour remplir son mandat.

Petites Nouvelles

On annonce la mort du duc de Rohan, député réactionnaire du Morbihan, décédé à l'âge de 70 ans.

— De fortes secousses sismiques ont été ressenties en Elide et dans tout le Péloponèse. Elles ont occasionné d'importants dégâts matériels.

— Le gouvernement français vient de faire l'acquisition, avec les fonds mis à sa disposition par les Sociétés françaises de Belgique, d'un avion militaire sur lequel a été apposée une plaque portant l'inscription : « Les Français de Belgique ».

— Le quatre-mâts « Loire », venant du Chili, est arrivé, ayant à bord vingt hommes du voilier anglais « Dalgomar », qui a fait naufrage dans l'océan Pacifique. Au cours de ce naufrage, le capitaine a péri, ainsi que quatre hommes de l'équipage. Huit ont été blessés.

— Les jeunes Alphonse et Pierre Mahieu, de Saint-Pierre-Brouck, jouaient dans une grange, à Bourbourg-Campagne, quand l'un d'eux, Alphonse, âgé de 12 ans, ayant trouvé un fusil de chasse, voulut en montrer le mécanisme à son frère, âgé de dix ans, mais le coup partit. L'enfant, atteint au ventre, expira peu après.

— Le lieutenant Jauneau du 12^e d'infanterie, à Tarbes, en non activité, pour raison de santé, et qui se trouvait à Beurlay (Charente-Inférieure), s'est tiré un coup de revolver d'ordonnance dans la tempe droite, après s'être mis devant sa glace.

CAUSERIE

Nos cultures et leurs ennemis

Les cultivateurs se rappellent certainement les énormes ravages commis en 1904 par les rats des champs ou campagnols, dans un grand nombre de départements, les récoltes furent dévastées.

L'invasion, plus ou moins redoutable se reproduit d'ailleurs chaque année.

L'an dernier, par exemple, elle a causé des dégâts dans l'est, le centre et l'ouest de la France notamment, et cette année, on signale — pour le plus grand danger de la prochaine récolte — la présence des campagnols dans vingt-cinq départements; des centaines de milliers d'hectares sont atteints ou à la veille de l'être.

Les rats des champs ne sont pas, d'ailleurs, les seuls ennemis de nos céréales, de nos fourrages ou de nos arbres: les cryptogames, les maladies parasitaires se développent, semblent-ils, de plus en plus, s'attaquant à tous les végétaux.

Quelles que soient les causes de l'extension des véritables épidémies qui mettent parfois en péril la prospérité agricole du pays — contamination de graines de provenance exotique, défaut de gelées hivernales qui nuisent à la reproduction parasitaire, chasse malencontreuse faite par les paysans mal renseignés à leurs plus précieux auxiliaires, aux oiseaux mangeurs d'insectes, aux oiseaux nocturnes, cloqués superstitieusement aux portes des grandes, alors qu'ils rendent les plus grands services en contribuant à la destruction des rongeurs — il faut chercher, contre le mal qui s'étend, les remèdes les plus efficaces.

Et le campagnol reste l'un des adversaires les plus dangereux. Il se multiplie avec une rapidité fantastique.

Après avoir espéré vainement sa disparition, on a dû se préoccuper des moyens de l'atteindre. Après les procédés empiriques connus, dont la valeur réelle, mais qui sont coûteux et difficilement applicables lorsqu'il y a une grande superficie à traiter, sont venus les préparations chimiques, les poisons: sulfure de carbone, acide arsénieux, phosphore, noix vomique, — dont l'emploi est délicat et exige certaines précautions, — puis les virus, qui offrent le précieux avantage de répandre chez tous les rats des champs la maladie qui les décime.

Mais les résultats enregistrés ne sont pas décisifs jusqu'à présent. Le maniement des poisons présente de sérieux inconvénients et les campagnols ne sont pas toujours les seules victimes.

Les virus n'ont qu'une activité de peu de durée. D'ailleurs, les traitements les plus recommandables ont forcément un effet limité.

On a recouru à eux dans un champ qui est débarrassé, pendant quelque temps, mais c'est le champ du voisin qui recueille les rongeurs échappés au massacre, et ceux-ci reviennent fatalement infester de nouveau le terrain purifié.

Il est indispensable, si l'on veut aboutir, de traiter, à la fois toute la région dévastée. C'est la condition sine qua non de la réussite. On éviterait ainsi tous les mécomptes.

Le ministre de l'Agriculture a demandé un crédit de 750.000 fr. pour subventionner les communes, les syndicats et les associations agricoles, en vue de la destruction des campagnols. L'exposé des motifs prévoit que 500.000 hectares de récoltes diverses sont atteints par l'invasion. C'était donc une allocation moyenne de 1 fr. 50 par hectare, représentant une portion importante de la dépense, mais la superficie contaminée est aujourd'hui beaucoup plus grande. Le

crédit demandé a été voté à l'unanimité par la Chambre et le Sénat avant leur départ en vacances. Il serait de toute urgence que le Parlement adoptât, dès la rentrée, une proposition de loi due à l'initiative de mon excellent collègue, M. André Hesse, et tendant à modifier l'article 76 de la loi du 21-23 juin 1898, de manière à permettre aux Préfets d'imposer, en ce qui concerne la destruction des campagnols, des mesures analogues à celles qu'ils ont le droit de prescrire pour la destruction des insectes et cryptogames nuisibles.

En effet, la subvention accordée ne pourra être utilement employée, on ne saurait assez le répéter, que si la destruction des campagnols est poursuivie partout à la fois et obligatoirement. L'action concertée des Préfets des départements intéressés serait précieuse. L'Etat qui prend à sa charge une part appréciable de la dépense, doit avoir le droit d'intervenir, sous la réserve, naturellement, de laisser aux cultivateurs le choix des traitements. Mais il faut se hâter: le ministre de l'Agriculture évalue actuellement à quatre-vingts millions *au minimum, pour ne parler que des blés et des fourrages*, la somme dont il s'agit d'éviter la perte aux cultivateurs français sur la récolte de 1914.

Adrien DARIAC.
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

DES ÉCONOMIES

Les réactionnaires peuvent continuer à crier au gâchis financier. M. Caillaux leur répond de la bonne façon en réalisant des économies budgétaires.

L'ensemble des réductions qu'il a faites s'élève à 50 millions sur le budget présenté par le ministre des finances du dernier Cabinet.

La belle bagatelle, diront les irréductibles adversaires du Gouvernement, 50 millions d'économies sur un budget de 5 milliards, vaut-il vraiment la peine d'en parler? Eh oui, cela vaut la peine d'en parler, car ces économies prouvent avec quel souci le gouvernement de M. Doumergue tient à donner satisfaction aux désirs des contribuables qui depuis longtemps réclamaient en vain la suppression de dépenses inutiles.

Le pays républicain applaudira à l'effort accompli par le ministre des finances: son acte vaut plus que tous les discours qu'on pourrait prononcer, que toutes les belles promesses qui ont pu être faites contre l'accroissement continu du budget.

Il est plus que probable que le Gouvernement ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et que M. Caillaux saura bien encore trouver dans quelques coins du budget des chapitres qui doivent être supprimés.

De plus, la question relative à l'emploi plus judicieux des crédits mis à la disposition des diverses administrations et notamment de celle de la guerre, mériterait bien d'être étudiée avec soin.

Recommander aux chefs de service de faire le plus possible d'économies, c'est très bien, mais la recommandation est toujours sans effet.

Il faut un contrôle qui fonctionne régulièrement pour découvrir les abus, dénoncer le gaspillage, empêcher le gâchis.

Qu'un gouvernement prenne cette œuvre à cœur, et les résultats ne se feront pas attendre: il réalisera certes plus de 50 millions d'économies.

Dans tous les cas, l'acte de M. Caillaux sera apprécié avec faveur par le pays républicain.

L. B.

UN PIEUX HOMMAGE

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort foudroyante de M. Eugène Fournière, ancien conseiller municipal de Clignancourt, ancien député de l'Aisne, et qui fut un journaliste d'une probité exemplaire, et de grand talent.

Le *Journal du Lot* ne défend pas toutes les idées qui furent chères à Eugène Fournière, mais on nous permettra néanmoins de consacrer, ici, un mot personnel à cet excellent citoyen qui, au début de notre vie, à l'heure des douces illusions, quand à Paris, nous faisons du reportage pour quelques grands quotidiens, voulut bien nous accorder une aimable confiance, une vive sympathie.

Eugène Fournière, bien que de complexion plutôt faible, était un travailleur doué d'une intelligence d'élite et d'une volonté supérieure. Il était le fils de ses œuvres, car ce fut après de longues et douloureuses luttes qu'il parvint à se placer des premiers parmi les théoriciens du parti socialiste.

Conseiller municipal de Clignancourt en 1893, réélu en 1896, Fournière fut élu député de la 2^e circonscription de Vervins en 1898. Il ne fut pas réélu. Fournière reprit sa belle plume de journaliste et continua son œuvre d'éducation sociale que, dans notre région, les lecteurs de *La Dépêche* ont si souvent appréciée.

C'était un convaincu, un lutteur d'allures modestes, mais nettes et franches.

Alors que certains subissant le puffedisme de l'époque, abandonnaient, pour des faveurs, et idées et amis, Eugène Fournière resta fidèle à son idéal et ne cessa pas un seul instant de lutter pour les idées de laïcité et de progrès social.

C'est une conscience pure qui disparaît. Nous nous inclinons respectueusement devant le cercueil de ce vaillant et nous tenons à remplir ce pieux devoir d'adresser un public et affectueux hommage à la mémoire d'Eugène Fournière qui fut pour nous, un « patron » vénéré, un ami.

LOUIS BONNET.

Musée de Cahors

Une dizaine de grandes caisses contenant une collection de cryptogames ont été reçues par le Musée de Cahors. Ces collections seront placées dans la section d'histoire naturelle de notre Musée.

Trésorerie générale

Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Arnaud Louis caissier vient d'obtenir une mention honorable pour son active propagande en faveur de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Nos félicitations.

Les Conserits soutiens de Famille

Pour répondre aux engagements pris à la séance de la Chambre des députés lundi dernier, le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets des départements la circulaire suivante, relative à la désignation des soutiens de famille de la classe 1913:

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire connaître d'une manière aussi nette que possible les résultats provenant de l'application de la loi du 7 août 1913, en ce qui con-

cerne les soutiens de famille de l'armée active. Les renseignements à fournir feront ressortir pour votre département: 1^o le nombre des demandes qui ont été faites; 2^o le pourcentage de celles qui ont été accordées; 3^o par rapport au nombre des demandes; 4^o par rapport au chiffre des incorporations.

« Vous voudrez bien indiquer également: 1^o si cette proportion est supérieure à celle qui était accordée par la loi du 21 mars 1905; 2^o combien de demandes refusées par les conseils cantonaux ont été accodées en appel par les tribunaux civils; 3^o le nombre d'enfants de la classe 1913 pour lesquels la majoration à 0 fr. 50 a été accordée; 4^o le nombre d'enfants de la classe 1912 pour lesquels la majoration à 0 fr. 25 a été allouée.

« Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire parvenir le plus tôt possible, et au plus tard pour le 10 janvier 1914, les renseignements demandés ci-dessus. »

Les soutiens de famille

Les soutiens de famille de la classe 1913, qui n'étaient pas connus avant l'envoi des ordres d'appel sous les drapeaux, n'ont pu recevoir l'affectation voisine de leur domicile, prévue par l'instruction du 16 avril 1910 modifiée.

Il appartient aux commandants de recrutement, au fur et à mesure qu'ils ont connaissance de l'attribution de l'allocation journalière à la famille du jeune soldat de leur subdivision, d'adresser directement au chef de corps de l'intéressé un bulletin indiquant la situation de ce jeune soldat et l'affectation dont il aurait dû bénéficier par application de l'instruction du 16 avril susvisée, si sa situation avait été connue en temps utile.

Le chef de corps, si l'intéressé ne renonce pas par écrit au bénéfice de l'affectation spéciale, transmet le bulletin au général commandant le corps d'armée qui prononce la mutation par application de l'article 236 de l'instruction sur le service courant.

Le ministre de la Guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire dans le but d'assurer avec toute la célérité possible, l'exécution des dispositions ci-dessus indiquées.

Association nationale des maires de France

L'assemblée générale de la section toulousaine de l'Association nationale des maires de France aura lieu à Auch, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, samedi 24 janvier à dix heures du matin.

La séance est ouverte à tous les maires adhérents des départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot.

Les maires, adjoints et leurs dames qui désirent profiter de la réduction de 50/0 accordée par les Compagnies du Midi et d'Orléans, doivent en faire la demande, avant le 11 courant, dernier délai, à M. Daure, maire d'Alau (Haute-Garonne), qui leur fera parvenir un bon à demi-tarif.

Un banquet réunira les congressistes à midi, à l'hôtel de France.

La Coupe de tourisme

Notre confrère parisien *l'Aéro* organise du 15 au 25 février une très intéressante épreuve pour voitures et voitures légères qui se déroulant sur un parcours de 3.000 kilomètres à travers la France, empruntera la route de notre région.

Le *Circuit de France* est divisé en 10 étapes d'environ 300 kilomètres chacune (les chiffres de kilomètres indiqués ici le sont d'après l'annuaire de route de l'A. C. F.).

La première étape part de Paris. La troisième étape comprend Limoges, Uzerche, Brive, SOULLAC, CAHORS, Montauban, Toulouse, soit 303 kilomètres.

Nomades et forains

Les nomades et forains de nationalité étrangère sont prévenus qu'ils doivent déposer à la préfecture du département une demande à l'effet d'obtenir un carnet anthropométrique d'identité.

L'intéressé doit justifier de son identité et indiquer sur la demande: l'indication du pays d'origine, la date et le lieu de sa naissance.

Ces dispositions s'appliquent à tous les membres de la famille âgés de 13 ans et au-dessus, qui devront être pourvus du carnet anthropométrique.

Tout individu accompagnant un forain de nationalité étrangère ou un nomade doit être muni d'un carnet anthropométrique pour lui et sa famille, qui sera délivré aux mêmes conditions que celui qui est remis au nomade.

Afin d'abréger les délais qui pourraient résulter de l'instruction de ces demandes, les intéressés pourront se rendre à Cahors, faubourg Saint-Georges, route de Coty, le 1^{er} février 1914, à neuf heures du matin.

Commerçants, attention aux affiches intérieures

A partir du 1^{er} janvier 1914 est applicable l'article 11 de la loi de Finances du 30 juillet 1913.

Cet article ne vous dit rien, sans doute? Comme vous êtes insouciant!

Cet article porte que les affiches sur papier ordinaire, imprimées ou manuscrites, qui sont apposées soit dans un lieu couvert public — café, gare de chemin de fer, etc., — soit dans une voiture quelle qu'elle soit, servant au transport du public, seront assujetties au double tarif.

Une amende de cinq francs, en principal, serait due pour chaque exemplaire d'affiches insuffisamment timbré.

N'ornez plus vos salles d'affiches réclames, ni de calendriers artistiques ou si l'amour de l'art décoratif vous incite à la faire, timbrez-les.

Percepteur et Conseiller général arrêté pour abus de confiance

Les inspecteurs de la brigade mobile ont arrêté dans la banlieue ouest de Paris, Albert Calès, conseiller général de la Haute-Garonne, ancien percepteur de Dammartin-en-Goëlle. Calès faisait l'objet depuis quatre jours d'un mandat d'arrêt du parquet de Meaux pour abus de confiance. Au mois de mai dernier, en effet, un inspecteur des finances qui vérifiait la comptabilité de Calès trouva la caisse en déficit d'une dizaine de mille francs. Calès fut immédiatement révoqué, et l'association du cautionnement mutuel des percepteurs, à laquelle il était affilié, reboursa intégralement la somme soustraite au Trésor. Mais cette Association demanda à son tour à Calès de la désintéresser. Ce dernier ne fut pas en état de le faire. Ne pouvant obtenir satisfaction, l'Association du cautionnement mutuel porta plainte alors contre l'ancien percepteur de Dammartin.

M. Albert Calès, âgé de soixante ans, et très connu dans les milieux politiques, est originaire de Villefranche-de-Lauraguais. Il est le fils du docteur Calès, qui pendant de longues années dirigea l'asile d'aliénés de Bordeaux.

M. Albert Calès débuta dans l'administration préfectorale, fut secrétaire général du département du Lot. M. Calès resta à Cahors de 1891 à 1894. Il avait succédé à M. Harmand et il fut remplacé par M. Dauchez.

En quittant l'administration, M. Calès se lança dans la politique. Il fut élu conseiller général de Villefranche-de-Lauraguais. Il fut également maire de Villefranche. Il y a huit ans, il se présenta à la

députation dans la Haute-Garonne contre M. Henri Auriol et fut battu par celui-ci.

Tentative de vol

Dans la nuit de lundi à mardi, Mme veuve Nouaille, 48 ans, demeurant route de Bégous, au lieu dit Payrat, était réveillée, vers deux heures du matin, par des bruits insolites. Elle crut, d'abord, que c'était tout simplement des rats qui se livraient à une sarabande nocturne; mais le bruit persistant et augmentant même, elle se mit à la fenêtre et aperçut un homme emmitoufflé dans un capuchon qui s'efforçait de fracturer la porte d'entrée.

Aux cris que poussa Mme Nouaille, qui se trouvait seule dans la maison, le malfaiteur prit la fuite.

Dans sa précipitation, le cambrioleur oublia l'un des outils dont il se servait, un rossignol dans la serrure. Cet objet a été retrouvé et apporté au bureau de police où plainte a été portée.

Une enquête est ouverte.

Cambriolage

Deux inspecteurs de la police mobile de Toulouse sont arrivés mercredi soir à Cahors, pour poursuivre l'enquête au sujet du cambriolage commis chez M. Roy, bijoutier.

Jeudi matin six écrans ayant contenu des bijoux appartenant à M. Roy, ont été trouvés dans les Allées des Soupirs.

L'enquête continue. La police est sur la piste des voleurs.

Vois à la gare

Depuis quelque temps, des marchands de vin se plaignaient de vols de vin commis à leur préjudice, alors que les fûts étaient en gare de Cahors.

Une surveillance active fut exercée, et dès mardi, la police fut convaincue que ces vols étaient commis par des employés du dépôt de la gare.

Après une habile enquête, un charbonnier du dépôt, nommé Lalande, 28 ans, demeurant faubourg Labarre, fut arrêté, et une perquisition faite à son domicile permit de retrouver du vin volé, un vibrequin qui servit à trouver les fûts et un tuyau en caoutchouc avec lequel les voleurs soutiraient le vin.

Lalande avoua les vols mais déclara, en outre, ses complices qui, comme lui, sont charbonniers au dépôt de la gare.

Jeudi matin, après une perquisition faite au domicile du nommé Pouget, 30 ans, la police mit en état d'arrestation cet indolent employé qui, dans la journée, est allé rejoindre à la prison son camarade Lalande, écroué depuis mercredi soir.

D'autres arrestations sont certaines.

Le total des vols s'élèverait environ à 12 hectolitres de vin.

Tribunal correctionnel

DÉLITS DE CHASSE
Plusieurs chasseurs sont condamnés à l'amende pour délits de chasse.

ABUS DE CONFIANCE
Une affaire d'abus de confiance et d'escroquerie dans laquelle est inculpé un ouvrier, nommé Justin Laville, 29 ans, qui est aujourd'hui en fuite est ensuite appelée.

Travaillant avec un de ses camarades sur un chantier voisin de la ville, il emprunta la bicyclette de celui-ci, sous le prétexte d'aller à Cahors demander un acompte sur le paiement.

Le patron, M. Vaurès, marchand de bois, remit en effet à Laville une somme de 40 francs et lui prêta même une scie d'une valeur de 3 fr. 50.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XLII

Une provocation originale

— De quel droit je vous interroge ainsi?

— Précisément...

— D'un droit incontestable et qui vous semblera tel à vous-même... Je suis le fiancé de mademoiselle Blanche de Presles, dont la main m'a été accordée par M. le général comte de Presles, son père...

— Un vieillard qui tombe en enfance, et qu'on est train d'interdire! fit M. de Polart en ricanant.

— Ceci, monsieur, est une question que je n'ai point à discuter avec vous... Je tiens le comte de Presles pour le seul et unique maître de sa maison et de sa famille, et je trouve mauvais que qui que ce soit affiche

la prétention d'épouser celle qui sera ma femme dans huit jours...

— Ah! dit le baron. Vous trouvez cela mauvais?

— Très positivement!

— Et, sans doute, vous venez me demander de renoncer à ma prétention...

— Pas le moins du monde...

— Mais alors, murmura le baron avec un commencement d'inquiétude, que voulez-vous de moi?...

— Vous faire un très grand honneur... que sans aucun doute vous êtes bien loin de mériter...

— Et cet honneur?...

— C'est de me battre avec vous...

— Ainsi, vous venez me proposer un duel?

— Vous commencez à le comprendre? Ça a été long!... mais mieux vaut tard que jamais...

— Eh bien! monsieur, nous nous battons...

— C'est ainsi que je l'entends...

— Ces messieurs sont vos témoins, sans doute?...

— Comme vous dites...

— Envoyez-les-moi dans la journée, ils s'aboucheront avec les miens et régleront pour demain les conditions du duel...

— Nous ne sommes plus d'accord...

— Comment cela?

— Ce n'est pas demain que je prétends me battre avec vous... C'est dans une heure... au plus tard.

M. de Polart fit un bond.

— Ceci, s'écria-t-il, est contre toutes les règles!...

— Qu'est-ce que ça me fait! Il ne s'agit point pour moi de me débarrasser de vous dans les règles, mais tout simplement de m'en débarrasser le plus tôt possible...

— Pourtant, monsieur, si je ne veux pas subir vos exigences...

— Votre volonté n'a rien à voir là-dedans, monsieur...

— Mais...

— En voilà assez... Vous êtes un faquin, mon cher monsieur, personne n'en doute, et vous en doutez moins que personne... Or, quand un galant homme comme moi fait à un faquin comme vous l'honneur de se rencontrer sur le terrain avec lui, c'est bien le moins que le galant homme soit le maître absolu de la façon d'arranger les choses...

— Comment, monsieur, hurla le baron, que la fureur et la terreur rendaient blafard d'un côté et cramoisi de l'autre, vous venez chez moi pour m'insulter ainsi!...

— Est-ce ma faute? pourquoi diable êtes-vous venu vous placer au milieu de mon chemin et vous jeter dans mes jambes?...

Vous vous rendez une assez complète justice, je me plais à le croire, pour être convaincu que si vous étiez resté modestement dans votre sphère, vous ne m'auriez jamais vu me déranger pour venir

chez vous... Mais vous avez voulu monter dans les hautes régions aristocratiques, frayer avec les gentils-hommes et épouser des filles de noblesse!... tant pis pour vous, je n'y puis rien!... A propos, mon cher monsieur le baron de Polart, comment d'able vous appelez-vous donc?...

Le Parisien écumait.

Cependant il se calma peu à peu, et sa première parole fut celle-ci:

— Ah! vous prétendez être le maître absolu de la façon d'arranger les choses!... Eh bien! moi, monsieur, je vous prouverai que vous vous êtes trompé!...

— Que ferez-vous pour cela?

— Je ne me battrais pas!...

— C'est héroïque!... voilà un mot que vous aviez sur les lèvres depuis le commencement de notre entretien!... Ah! vous ne vous battez pas!

— Non, monsieur.

— C'est bien décidé?

— Oh! c'est parfaitement décidé...

— Monsieur le baron de Polart...

— Monsieur!

— Nous avons en bas, dans ma voiture, deux paires d'épées et deux paires de pistolets... Comme nous avions bien prévu que peut-être il serait assez difficile de vous décider à vous servir de ces armes, qui sont celles des honnêtes gens, nous avons eu la précaution de nous munir aussi de cannes... Ces cannes, les voici!

ce sont des jones de bonne qualité qui ploient à merveille et ne rompent que difficilement... Je dois vous avertir que ces jones vont se trouver en rapport immédiat et direct avec vos épaules si vous persistez dans votre énergique résolution de ne point mettre l'épée ou le pistolet au poing...

— Comment, s'écria le malheureux baron, comment vous oseriez porter la main sur moi!...

— Non, pas la main, mon cher monsieur, mais la canne, ce qui est bien différent...

— C'est une indignité.

— Que vous éviterez facilement... voulez-vous vous battre, ou préférez-vous être battu?... choisissez!...

— Ni l'un, ni l'autre...

Les trois cannes se levèrent simultanément.

— Arrêtez!... je me décide...

— A vous battre?

— Oui.

— C'est parfait...

— Mais au moins vous me donnerez le temps de me procurer des témoins...

— Ces messieurs vont se faire un vrai plaisir de vous accompagner chez ceux de vos amis que vous leur désignerez...

— M'accompagner?... pourquoi?...

— Parce que si nous vous laissons seul, il vous semblerait tout à fait commode de disparaître et de ne plus

Nanti de la scie, de la bicyclette et des deux louis, Laville disparut. Il court encore.

Le tribunal le condamne, par défaut, à deux mois de prison et à 50 francs d'amende.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Conférence agricole. — M. Douaire fera une conférence le dimanche 11 janvier à deux heures du soir, à la mairie de Luzech, sur l'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. Tous les propriétaires d'animaux sont invités à assister à cette conférence.

Parnac

Nous apprenons avec plaisir la formation d'une Mutuelle-bétail à Parnac; le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Desprats Edouard.
Vice-Président : M. Laparra Justin.
Secrétaire-trésorier : M. Fournier J.-L.

Secrétaire-adjoint : M. Foissac Elou.
Une réunion aura lieu dimanche 11 janvier à 10 heures du matin; tous les membres et tous les cultivateurs de la commune sont priés d'assister à cette réunion au cours de laquelle M. Douaire, Directeur des Services agricoles du Lot, donnera les explications nécessaires à assurer un bon fonctionnement de la société.

Fargues

Foire. — Le maire de la commune de Fargues a l'honneur d'informer le public que la foire de cette commune se tiendra à Bovilla le 13 janvier 1914.

Des primes seront accordées aux traitiers.
Les réclamer à la mairie.

Saint-Cyprien

Incendie. — Samedi soir, vers sept heures, le feu s'est déclaré dans le fournil de Mme Charles, boulangère, à Maris.

De prompts secours, organisés grâce au dévouement de nombreux voisins, ont pu sauver le moulin et les greniers.

Les pertes, couvertes par une assurance, peuvent être évaluées à environ 5.000 francs.

Un pétrin mécanique, en particulier, a été complètement abîmé.

Duravel

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Berjaud conseiller municipal de la commune et membre des diverses associations duravelloises. Les obsèques ont eu lieu dimanche à 10 heures du matin au milieu d'une nombreuse assistance. La société des Vétérans dont il faisait partie, était représentée par beaucoup de camarades de la section avec étendard et tambour. Une superbe palme a été déposée sur la tombe par les soins de cette société.

Nous adressons à Mme Berjaud et aux membres de sa famille exprimés nos sympathiques condoléances.

Amicale Duravelloise. — Dimanche dernier a eu lieu la réunion générale trimestrielle de l'amicale, l'importante question des foires a été discutée avec beaucoup d'attention et nul doute que les efforts de cette société ne parviennent à un bon résultat. A l'issue de la réunion elle a émis le vœu suivant : « L'amicale duravelloise ayant eu connaissance du projet « présenté par l'administration des P. T. T. pour la création d'un bureau téléphonique à Duravel, exprime le vœu que ce projet soit réalisé au plus tôt dans l'intérêt du commerce local, et prie MM. les membres du Conseil municipal de faire toutes démarches utiles à ce sujet. »

Arrondissement de Figeac

Figeac

Ligue des droits de l'homme. — Le banquet des membres de cette société, qui avait été primitivement fixé au 4 janvier écoulé, est définitivement reporté au dimanche 1^{er} février prochain.

Infanticide. — M. Le juge d'instruction vient de procéder au dernier interrogatoire de la fille Honorine Joubert, âgée de 18 ans, née à Valparaiso (Chili), domestique d'une maison du boulevard Labernade, détenue à la maison d'arrêt pour crime d'infanticide.

Cette affaire, dont le dossier a été transmis au parquet général d'Agen, sera inscrite au rôle des prochaines assises du Lot.

Bagnac

Foire du 3 Janvier. — Une épaisse couche de glace et de neige couvrant les routes et rendant la circulation très pénible, notre foire de samedi dernier 3 janvier n'a pas eu l'importance à laquelle on pouvait s'attendre.

Voici les cours pratiqués :
Foirail aux bœufs. Grande baisse sur le prix de ces animaux. Bœufs d'attelage, première catégorie, de 850 à 1.050 fr.; deuxième catégorie, de 650 à 800 fr.; bœufs de dressage, de 450 à 600 fr.; bouvillons, de 350 à 450 fr., le tout la paire; vaches, de 250 à 350 fr. pièce.

Les veaux de boucherie se maintiennent toujours aux mêmes prix. Ils ont valu de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kilo, poids vif.

Foirail aux porcs. Il y a eu une baisse sur le prix des porcelets : 16 à 20 fr., et sur celui des nourrissons d'élevage, 40 à 50 fr., le tout la pièce; mais en revanche, il y a eu une légère hausse pour les porcs gras : première qualité, de 55 à 58 fr., deuxième qualité, de 50 à 53 fr., le tout les 50 kilos, poids vif.

Foirail aux moutons. Il y a eu également une baisse assez sensible sur les prix de ces animaux : première qualité, de 36 à 38 fr.; deuxième qualité, de 32 à 34 fr.; troisième qualité de 30 à 32 fr. Les brebis maigres ont valu de 22 à 28 fr., le tout la pièce.

Marché à la volaille. Poules, 0,80; poulets, 0,85; dindons, 0,75; dindes, 0,80; canards maigres, 0,75, le tout le demi-kilo.

Les œufs ont valu 1 fr. 45 à 1 fr. 50 la douzaine.

Les oies grasses ont valu de 0,90 à 1 fr. 05; et les canards de 0,90 à 1 fr. le tout le demi-kilo. Les foies d'oies se sont payés de 6 à 7 fr. le kilo.

Camburat

Répartiteurs. — Sont nommés répartiteurs pour 1914 :

Habitant la commune : MM. Giniès Louis, Cros Augustin, Chenaut Louis, Gibrat François, Fréjaville Joseph, Lacan Louis.

Propriétaires hors la commune : MM. Estève Oscar, Pezet Fernand, Nigou Louis, Destal Joseph.

Nomination. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Raffy fils, est nommé délégué de l'administration du bureau d'assistance de Camburat. Ses pouvoirs prendront fin au 31 décembre 1917.

Felzens

Etat civil. — Nous relevons pour l'année 1913 sur les registres de l'état civil de la commune de Felzens, 15 décès, 7 naissances et 10 mariages. Comme on le voit, le nombre des naissances n'est même pas la moitié de celui des décès, alors qu'en 1912 il lui était supérieur.

Gagnac

Bureau de bienfaisance. — La commission administrative du bureau de bienfaisance s'est réunie dimanche dernier à 9 heures du matin, pour procéder à la nomination d'un ordonnateur pour l'assistance aux familles nombreuses. A cet effet, M. Souhol Zacharie, vice-président de cette commission, a été élu à l'unanimité.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni le même jour pour l'assistance aux familles nombreuses; huit chefs de famille ont fait leur demande pour obtenir une allocation. Ce sont : MM. Quaysalié, au Frau; Capelle, au Port de Gagnac; Moulène, boucher à Gagnac; Trassy, au Champ de Noël; Trassy, à la Vaysse; Rougié, au Pont-d'Orgues; Vaysse, ouvrier à l'usine de Laval-de-Cère et Saiaeroup au Sol.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme veuve Allègre du Moulican.

Nos condoléances à la famille.

Saint-Félix

Conseil municipal. — Réunion dimanche prochain 11 courant à 9 heures du matin, en session extraordinaire.

Thémines

Voiture publique. — La voiture publique d'Assier-St-Céré par Thémines vient d'interrompre son service. Les voyageurs pour Thémines, Ruyère et Aynac auront donc désormais tout intérêt à s'arrêter à Gramat ou à la station de Flaujac. Les colis à destination de ces localités doivent de préférence être adressés en gare à Gramat, le courrier postal de Gramat-Thémines continuant son parcours jusqu'à Aynac.

Latronquière

Les sangliers. — Les grands bois touffus de notre Haut-Quercy servaient autrefois de repaire aux sangliers. A la suite de plusieurs battues très fructueuses qui furent organisées, il y a une vingtaine d'années, sous l'habile direction du capitaine Louvelier de Figeac, notre région fut débarrassée de ces dangereux pachydermes. Poussés par le mauvais temps, ils viennent de faire leurs réapparitions dans notre canton. Un superbe mâle d'une centaine de kilos a été abattu, le 10 courant, au village de Pitignou, commune de Sabadel. La présence d'autres sangliers ayant été signalée dans le bois de Lantuéjoul, commune de Gorses, une battue à laquelle prendront part huit chasseurs de l'endroit, eut lieu samedi, mais elle ne donna aucun résultat. Une nouvelle et grande battue, à laquelle seront conviés de prendre part tous les chasseurs des environs sera, dit-on, prochainement organisée.

Grézels

Démographie. — Pendant l'année 1913, il a été inscrit sur les registres de l'état civil le nombre d'actes suivants :

1 naissance, 11 décès, 2 mariages.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Vagabond et insoumis. — Les gendarmes de Payrac ont arrêté un nommé Michel Dauphin, menuisier, sans domicile fixe. Cet individu, originaire de la Corrèze, était en état de vagabondage. En procédant à son interrogatoire, on s'aperçut qu'il avait négligé de faire ses périodes d'instruction.

Permis de chasse. — La sous-préfecture en a délivré 973 pendant l'année 1913. L'année précédente, il y en avait eu 1.030. C'est donc une diminution de 57 permis.

Labastide-Murat

Nécrologie. — On annonce le décès de M. Adolphe Valat, armurier, survenu lundi à l'âge de 71 ans.

M. Valat était administrateur du bureau de bienfaisance, membre de la société de secours mutuels et conseiller municipal à Labastide-Murat. Partout, dans toutes ces fonctions, parfois très délicates, il s'acquittait avec une ponctualité et un zèle remarquables des devoirs de sa charge.

Le parti républicain perd en M. Valat un de ses bons défenseurs; notre chef-lieu, un de ses commerçants distingués dont il a lieu de s'enorgueillir.

Nous prions toute la famille, de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Secours mutuels. — Au début de la réunion, M. Jean Latour, conseiller de préfecture du Lot, président de la Société, souhaite en quelques mots aimables la bonne année aux membres de la société.

M. Sylvain Rouquié, huissier à Labastide-Murat, est ensuite élu vice-président par 38 voix contre 14, en remplacement de M. Camy, démissionnaire.

Martel

Démographie. — Dans le courant de l'année 1913, la mairie de Martel a enregistré 41 décès, 29 naissances : 14 garçons et 15 filles et 11 mariages.

Saint-Chamarand

Statistique agricole annuelle. — La commission de la statistique agricole communale comprend : MM. Basile Grangé, Abel Deviers, Basile Constant, propriétaires, résidant dans la localité, qui ont été nommés par le conseil municipal.

Etat civil en 1913. — Naissances : 41 garçons et 3 filles.

Publications de mariages : Emile Métadié, de Gourdon, et Marie Beynat du Bourg. Léopold Jarnac, des Mazettes, et Antoinette Aulié, du Mas-de-Gamol.

Décès : Louis Soubrié, Lucienne Ausel, un mois. Pauline Maladen, veuve Marroux, 75 ans. Bernard Hébrard, 70 ans à Estampes. Jeanne Constant, veuve Moncoulié, 70 ans, à Gamot. Marie Lagarrigue, épouse Course, 70 ans, au Pont-de-Rodes. Antoine Baynat, 79 ans, au Bourg. Louis Cavalie, musicien, 75 ans, à Loborie. Antoine Aulié, distillateur, 68, à Gamot. Louis Brit, 71 ans, au Mas-de-Baffol.

Vayrac

Conférence agricole. — M. Douaire, directeur des services agricoles du département du Lot, est venu à Vayrac, dimanche dernier, faire une conférence aux agriculteurs de la commune, sur la culture des primeurs et, en particulier sur celle de l'asperge. Devant un auditoire qui aurait été certainement plus nombreux si le froid n'avait retenu chez eux les cultivateurs éloignés, M. le Maire, dans une improvisation heureuse et avec des mots bien sentis, a présenté M. le conférencier.

Après avoir rappelé la brillante causerie, faite à Bétaille par M. Bouat, où un nombre public, venu même des communes de l'arrondissement de Figeac, assista; après l'avoir remercié chaleureusement du noble but qu'il poursuit : celui de rénover les cultures de la région en remplaçant celles qui ne donnent pas assez de profits par d'autres dont les produits sont plus rémunérateurs; après avoir rendu un hommage bien mérité au président de la Chambre Syndicale des Commissionnaires en fruits et primeurs, qui par son désintéressement et grâce à son énergie, son courage et sa ténacité, veut créer à tous une situation enviable en donnant à ses compatriotes les résultats de l'expérience acquise, il ajoute que M. Bouat fait œuvre de bon citoyen en essayant de donner dans le pays un grand essor à l'agriculture nouvelle.

M. le Maire remercie ensuite M. Douaire de l'empressement qu'il a mis à répondre à l'invitation du Conseil municipal de Vayrac, le priant de venir nous donner une conférence sur la culture des primeurs et légumes; il l'assure de toute la gratitude de ses administrés et lui donne la parole.

Dans une causerie charmante, avec la simplicité qui caractérise sa parole chaude et sympathique, le brillant

conférencier est entré de suite dans le vif du sujet. Il nous dit son grand désir, depuis qu'il est dans notre département, de s'élever contre la routine et de mener une campagne aussi active que mesurée contre les anciens systèmes auxquels les cultivateurs sont trop attachés.

L'agriculture, dit-il, doit devenir une industrie. La dépopulation des campagnes, l'exode vers les villes des paysans qui ont quitté leurs terres parce que le prix de leur travail n'était pas assez élevé, sont un grand mal qu'il est temps de faire cesser.

Si le paysan remplace les anciennes cultures par d'autres plus avantageuses; si on l'initie aux travaux exigés pour la production des légumes; si on lui apprend à cultiver quelques plantes dont le rendement très appréciable lui donnera des bénéfices; si en un mot, on lui fait comprendre que son travail est bien payé; il restera chez lui et il cultivera intelligemment ses terres dont il tirera un bon profit.

La vallée de la Dordogne possède des terrains qui se prêtent admirablement à la culture maraîchère; favorisée par un climat tempéré, elle permettra d'en tirer d'importantes revenus. Mais, pour réussir, il faut quelques timides expériences puis sensiblement augmenter la surface cultivée.

Tous les agriculteurs profiteront des résultats acquis, et dans quelques temps ils arriveront à tirer de leurs terres des produits très rémunérateurs. Après avoir dit que dans le Lot on a grand tort de faire du blé et du tabac, cultures néfastes, qui ne rapportent aucun bénéfice et qui, supprimées et remplacées par d'autres, augmenteraient l'aisance du paysan, il aborde la question principale qui fait l'objet de la conférence : la culture de l'asperge.

Dans une langue, claire et précise, à la fois simple et docte, il nous a montré comment on doit cultiver ce précieux légume qui demande peu de travail et donne beaucoup de profits. Pendant plus d'une demi-heure il nous a expliqué, en entrant même dans les menus détails, les diverses phases de la production et la façon d'installer une aspergière.

Il nous a parlé ensuite de la culture du cassis, plante qui vient très bien dans les terrains pauvres et dont le rendement dépasse toutes les espérances.

Là encore, il fait voir une source de revenus très appréciable, et comme la culture de cette plante est très facile et très peu onéreuse, les agriculteurs auront tout intérêt à s'y adonner. En résumé il faut que les travailleurs des champs s'organisent pour tirer le meilleur parti possible de leurs terres; qu'ils suppriment aussi les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, qu'ils sortent de l'ornière où les a conduits la routine, et travaillant leurs propriétés avec plus d'intelligence, ils auront, partout de plus beaux bénéfices.

M. Douaire a ensuite lancé l'idée de la création à Vayrac d'une Mutuelle agricole incendie; il en a ensuite expliqué très clairement le mécanisme et les auditeurs ont été d'avis de creuser cette idée là, d'y songer et de s'organiser au plus tôt.

M. le Maire a remercié ensuite M. Douaire de la conférence précise et documentée qu'il venait de faire. En quelques mots marqués au coin de la plus vive gratitude, il lui a dit combien la population était heureuse de l'avoir entendu; et il lui a vivement félicité, se montrant ainsi l'interprète de tous et les applaudissements unanimes ont couronné cette réunion qui nous l'espérons portera ses fruits.

A. VIALARD,

Directeur de l'Ecole de garçons.

Chronique vinicole

CONSEILS RATIONNELS SUR LA VINIFICATION

Défauts naturels et amélioration des moûts

DÉFAUTS NATURELS DES VINS

(Suite).

Vins troubles. — Les vins nouveaux n'acquiescent leur limpidité que peu à peu, et surtout sous l'action du froid de l'hiver.

Il peut arriver que, dès la fin de la période hivernale, et lorsque la température s'élève, ils viennent à se troubler, ceci est dû à une fermentation incomplète; il reste encore du sucre à transformer en alcool, aussi doit-on devancer les fermentations qui ne tarderaient pas à se produire ultérieurement, au profit des germes pathogènes le plus souvent; pour cela, on soumet le vin trouble à une refermentation.

Lorsque le vin aura achevé sa fermentation, on le placera dans un lieu frais; dès qu'il sera refroidi, on le soutirera et on le collera.

Goût de terroir. — On doit opérer un triage sérieux des raisins, et placer à l'écart les grappes par trop chargées de terre.

Afin de faire disparaître, ou tout au moins atténuer le goût de terroir, un

moyen sûr consiste à faire usage des multilevures sélectionnées de l'Institut La Claire pour la fermentation.

Vins de détournement. — Ce sont des vins fabriqués avec le produit de l'épluchage; grappes défectueuses, grains pourris, tournés, piqués par les insectes, les raisins chargés de terre, etc.

Il va sans dire qu'une vinification avec des éléments aussi hétéroclites demande des soins tout particuliers pour donner un produit acceptable. On aura soin d'employer le biosulfite Jacquemin.

Puis on devra soigner la fermentation, ajouter à la vendange une forte proportion de multilevures sélectionnées — soit une dose n° 1 pour 2 pièces — et, d'autre part, si le liquide pèse moins de 10° au pèse-mout, il faudra ajouter du sucre pour que le vin arrive à 10°, par conséquent 1 kg. 750 gr. de sucre par hecto et par degré à obtenir, et relever l'acidité, si elle est insuffisante.

Afin d'obtenir un maximum de résultat, on devra soutirer trois à quatre fois avant le printemps, la première fois, dès que la fermentation est achevée, après ce soutirage, on ajoute 15 à 20 grammes de tanin par hecto. (Comme toujours, il faut commencer par dissoudre le tanin dans un verre à Bordeaux d'eau-de-vie par hecto, ou se servir de tanin en dissolution toute préparée par MM. Jacquemin et Co, à Malzéville.) La seconde fois, un mois plus tard et, enfin, on soutirera pour la troisième fois en janvier, puis on collera en abandonnant le vin sur colle le moins longtemps possible, environ 10 à 12 jours; enfin, on fera un dernier soutirage en fûts mûchés. Dans ces conditions ce vin se conservera.

Acidification des vins blancs. — Nous avons dit, dans le chapitre de la vinification en blanc, quelle devait être la teneur en acide des vins blancs en général, nous ne reviendrons pas sur ce détail.

On devra réserver :

1° L'acide citrique pour traiter :
Les vins de cuvée de bons crus;
Les vins devant être mis en bouteilles, mousseux ou non mousseux;
Les vins à envoyer loin, surtout pendant les mois de l'été, et ceux à expédier dans les pays chauds;
Les vins susceptibles d'attraper le jaune, ou qui en sont atteints.

2° L'acide tartrique (ou un mélange d'acide tartrique et d'acide citrique) pour acidifier :

Les vins de cuvée de crus inférieurs;
Les vins à boire rapidement.

Acidification des vins rouges. — Nous rappelons qu'après le premier soutirage, il y a lieu d'effectuer les épreuves dont nous avons parlé : dégustation ou dosage.

On emploiera l'acide tartrique, de préférence, et quelquefois aussi un mélange d'acides tartrique et citrique, dans le cas où le vin est disposé à tourner, ou doit subir un long voyage par les fortes chaleurs.

Quant à la quantité d'acide à ajouter, elle sera aussi déterminée, pratiquement, au moyen d'une série d'échantillons.

Rappelons une fois de plus qu'en France l'emploi des acides tartrique et citrique n'est autorisé qu'avant fermentation, et non dans le vin terminé. Néanmoins l'acide citrique est autorisé à la dose de 50 grammes par hecto de vin, pour éviter le jaune et la casse des vins blancs.

Paul GARNAL,

Pharmacien de 1^{re} classe.

(A suivre).

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multilevures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse.

Acide tartrique et acide citrique.

Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité.

Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 214^e livraison (3 janvier 1914).

M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. Les Transatlantiques de l'avenir, par Daniel Bellet. Il n'y a plus d'aigles, par B. de Ribemont. Quelques détails sur l'empereur d'Allemagne, par Jac-

ques Freneuse. Tante Claude, par Julie Borius. L'Érentophobie. Musée de poupées, par Kenig.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Co, 70, boulevard Saint-Germain.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER :

Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNET pour Jeunes Gens. Confort moderne.



ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux. SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande
ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien. PARIS
EN VENTE PARTOUT
Le flacon 2 fr. 75; le grand flacon 4 fr. 75
EXIGEZ sur les flacons le mot ROYAL WINDSOR

A vendre MOULIN DE BOULÉZAC

Avec ses dépendances
Situé au PONT-DE-RHODES, commune de Frayssinet-le-Gourdonnais.

S'adresser au bureau du journal.

FORCEVIRILE

retrouvée à tous les âges par la médecine scientifique et expérimentale de Dr ORHINY, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Attention !

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 janvier 1914.

Les dispositions du marché sont devenues satisfaisantes. La tendance est ferme et les affaires présentent plus d'animation.

La Rente française, particulièrement favorisée, atteint le cours de 86,20.

Les fonds d'états étrangers sont également mieux tenus. Nos établissements de crédit et nos chemins de fer se montrent plus fermes.

Le royaume de Serbie procède en ce moment à un emprunt amortissable en cinquante ans au plus, de 250 millions de francs, représenté par 500.000 obligations 5 0/0 de 500 francs or, sur lesquelles 150.000 ont été antérieurement souscrites par un groupe de banquiers et d'établissements.

Les nouvelles obligations peuvent être souscrites en titres libérés immédiatement ou en titres libérables en trois versements échelonnés jusqu'au 28 février prochain.

Elles sont, ainsi que leurs coupons, exemptes de tous impôts, taxes ou retenues existants ou futurs en Serbie. Elles jouissent de la garantie directe du gouvernement Serbe et ont de plus, comme gage spécial, les excédents des recettes nettes de l'administration autonome des monopoles de Serbie disponibles après le service des emprunts antérieurs, et en outre, en première hypothèque, les bénéfices nets du monopole de l'alcool géré par l'administration autonome des monopoles.

La souscription est ouverte à Paris et en province, ainsi qu'à Genève et à Belgrade. Les demandes peuvent être adressées à nos grands établissements de crédit, dès à présent, par correspondance, et la souscription sera close le 14 janvier courant et même avant aux guichets où les demandes auraient dépassé le nombre des titres réservés à chacun d'eux.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Chemins de fer d'Orléans et du Midi et C^e de Navigation Mixte.

La Traversée la plus courte et la plus agréable de France en Algérie.

Relations Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres, Oran, Alger.

La Compagnie de Navigation Mixte vient de mettre en service entre Port-Vendres et Oran un nouveau paquebot rapide le « Théodore-Mante », qui permet d'effectuer la traversée en 28 heures seulement.

D'autre part les voyageurs de ce paquebot, ainsi que ceux de « La Marsa » qui assure le service entre Port-Vendres et Alger en 22 heures environ, trouveront maintenant à Port-Vendres, le jour de leur arrivée, la correspondance avec le train

« Barcelone-Express » (voitures directes de luxe et des trois classes), quittant Port-Vendres à 18 h. 46 pour arriver à Paris-Quai à 10 h. 41.

La correspondance avec ce même train existait déjà dans le sens aller (départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h., arrivée à Port-Vendres à 11 h. 15).

Rappelons que le service entre Port-Vendres et l'Algérie est assuré comme suit :

ALLER. — Départ de Port-Vendres : pour Alger, le dimanche à 13 h. 30; pour Oran, le vendredi à 13 h. 30;

RETOUR. — Départ d'Alger, le mercredi à 12 h.; d'Oran, le lundi à 12 heures.

Billets directs simples et d'aller et retour au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Enregistrement direct des bagages.

Le propriétaire-gérant : **A. COUESLANT.**

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 5 Janvier 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES au Marché et à l'Abattoir			Les porcs se cotent au 50 K. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.763	733	267	0,86	0,82	0,72
Vaches.....	1.349			0,80	0,76	0,68
Taureaux.....	340			0,78	0,72	0,66
Veaux.....	1.536	2.227	104	1,10	1,05	0,97
Moutons.....	18.102	7.365	1.561	1,10	1,05	1,00
Porcs.....	4.762	3.898	»	0,55	0,54	0,52

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : **Paul GARNAL, O. S.**, Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphode Garnal ATTESTATION D'UN MÉDECIN
et le Corps Médical DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

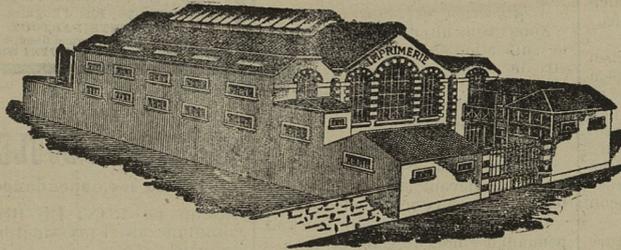
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos															
739		3		1123		121		23		35		1125		42		16		1110-1123		1132 (*)		4		122		700		1136	
OMNIBUS		RAPIDE		OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		OMNIBUS		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS			
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e clas.			
PARIS (Orsay) dép.	—	8	20	—	19	»	20	27	22	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8	30	—	19	10	20	37	23	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES	arrivée	—	14	2	—	0	47	2	28	8	34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES	départ.	3	16	14	12	—	0	53	2	36	9	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE	arrivée	6	18	15	41	—	2	29	4	5	12	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE	départ.	6	45	15	48	—	2	35	4	14	13	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac		7	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOUILLAC	arr.	7	40	—	—	—	4	49	14	6	20	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOUILLAC	dép.	7	45	—	—	—	4	52	14	10	20	43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOUËLS		7	53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon		8	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac		8	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON		8	31	—	—	—	5	17	14	56	21	33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair		8	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac		8	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril		9	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus		9	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère		9	22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS	arrivée	9	32	17	18	—	4	5	5	53	15	57	22	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS	départ.	9	41	17	23	—	4	9	5	58	16	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts		9	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieureac		10	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque		10	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Caussade		10	45	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.		11	19	18	26	—	5	9	7	1	17	54	8	58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE... arr.		12	31	19	16	—	6	»	7	50	20	»	10	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7	11	13	31	18	29
Cabessut	7	20	13	40	18	40
Arcambal	7	31	13	51	18	49
Vers	7	40	14	»	18	57
Saint-Géry	7	49	14	8	19	7
Conduché	8	2	14	21	19	18
Saint-Cirq-la-Popie	8	9	14	28	19	24
St-Martin-Labouval	8	26	14	37	19	31
Calvignac	8	34	14	45	19	37
Cajarc	8	48	15	1	19	50
Monthrun	8	59	15	12	19	59
Toirac	9	9	15	22	20	7
Lamadelleine	9	22	15	36	20	18
CAPDENAC. — Ar.	9	34	15	48	20	29
PARIS (Orsay)	22	55	4	46	8	43

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	20	27	—	—	22	51
CAPDENAC. — dép.	7	23	10	44	17	31
Lamadelleine	7	34	10	55	17	43
Toirac	7	44	11	5	17	55
Monthrun	7	52	11	13	18	4
Cajarc	8	4	11	22	18	16
Calvignac	8	14	11	32	18	27
St-Martin-Labouval	8	23	11	38	18	37
Saint-Cirq-la-Popie	8	30	11	45	18	46
Conduché	8	36	11	51	18	53
Saint-Géry	8	48	12	2	19	10
Vers	8	53	12	7	19	16
Arcambal	9	1	12	15	19	25
Cabessut	9	10	12	24	19	36
CAHORS. — Ar.	9	18	12	32	19	44